

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1805 - page 1192

94 - Val-de-Marne

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture du Val-de-Marne.

ASSOCIATION DE SOLIDARITE DES FEMMES AFRICAINES DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (ASFAV).

Objet : contribuer au développement et à l'accompagnement des actions en faveur de l'éducation et notamment de la scolarisation des enfants et des adolescents de France et du reste du monde ; parrainer des enfants et adolescents pour qu'ils aient les moyens financiers d'être scolarisés ou de poursuivre leurs études ; assurer un accompagnement social et éducatif aux personnes et familles en difficultés ; sensibiliser le public à un engagement social actif ; éveiller la conscience citoyenne chez les jeunes sur un plan théorique et pratique ; l'association aura la faculté de mettre en oeuvre les activités les plus diverses et plus généralement tous autres moyens qu'elle estimera opportuns et concourant directement ou indirectement aux buts ci-dessus définis.

Siège social : 7, rue Emile Zola, 94190 Villeneuve-Saint-Georges.

Date de la déclaration : 5 février 2015.